

Projet de loi n° 56

**Loi visant à prévenir et à lutter contre l'intimidation
et la violence à l'école (titre amendé)**

**AMENDEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 252 DU
RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

Titre

Remplacer le titre tel qu'amendé par le suivant :

**LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA
VIOLENCE À L'ÉCOLE**

Motif de l'amendement

Le titre, tel qu'amendé, se lit comme suit : « Loi visant à prévenir et à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école ».

Ce titre contient une erreur de syntaxe car « prévenir » est un verbe transitif et « lutter » est un verbe intransitif. Il s'agit d'un zeugme, qui est l'association, à un même mot ou groupe de mots (ici, « l'intimidation et la violence à l'école »), de deux éléments incompatibles puisqu'ils se construisent de façon différente sur le plan syntaxique ou sémantique.

Le nouveau titre proposé vise à corriger cette erreur.

*adopté
CF*